

Compte rendu
Séance du 20 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt juin à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Stéphane Péters, Maire.

Etaient présents : Mme Chartier, Mme Doucet, Mme Dubarle, M. Sturma.

Absent excusé : M. Anquetil, M. Petit, M. Merle.

Présentation des procurations : M. Anquetil à M. Sturma, M. Petit à M. Péters.

Secrétaire de séance : Mme Thuet

Date de convocation : 14/06/2019

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 mai 2019 est adopté.

Ordre du jour :

- Transfert compétences Eau, Assainissement,
- Manifestation du 14 juillet, Commission Animation,
- Demande de subvention, révision du PLU,
- Proposition de rattachement au PNR.

Questions diverses.

- Travaux clocher Église St Martin,
- Point travaux enfouissement des réseaux,
- Point travaux de voirie.
- Divers

- **Transfert de compétences Eau et Assainissement à la Communauté de Communes du Pays de Valois**

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 64,

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5214-16,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Valois,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRE » prévoyait le transfert obligatoire aux Communautés de Communes des compétences eau potable et assainissement, au 1^{er} janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :

- D'une part, que les Communes membres d'une Communauté de Communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et/ou assainissement des eaux usées au 1^{er} janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25% des Communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale.

Celles-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date. Les Communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles. Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1^{er} janvier 2026, au plus tard.

- Et, d'autre part, que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est pas rattachée à la compétence « assainissement » et demeurera une compétence facultative des Communautés de Communes.
- En l'espèce, la Communauté de Communes du Pays de Valois ne dispose pas actuellement des compétences eau potable et assainissement collectif des eaux usées.

Aussi, afin d'éviter le transfert automatique de ces compétences, à la Communauté de Communes du Pays de Valois au 1^{er} janvier 2020, ces Communes membres doivent matérialiser avant le 1^{er} juillet 2019 une minorité de blocage permettant le report, au plus tard au 1^{er} janvier 2026, du transfert de ces compétences.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, et des études menés par la Communauté de Communes du Pays de Valois, de se prononcer contre le transfert à la Communauté de Communes du Pays de Valois au 1^{er} janvier 2020 des compétences eau potable et assainissement des eaux usées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de Communes du Pays de Valois au 1^{er} janvier 2020 de la compétences eau potable, au sens de l'article L .2224-7 I du CGCT, et de la compétence assainissement des eaux usées, au sens de l'article L .2224-8 du CGCT.

Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **Détermination des tarifs pour la manifestation du 13 juillet 2019 organisée par la Commission Animation**

Vu la délibération en date du 13 décembre 2018 créant une régie de recettes et d'avances, M. le Maire informe qu'il convient de fixer les tarifs pour l'animation du 13 juillet 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer les tarifs des consommations, suivants :

Eau, café, thé	0.50€
Sodas (Coca, Ice Tea, Oasis, Perrier)	1.00€
Bière	1.50€
Verre de rosé	1.00€
Part de pizza	2.00€
Part de gâteau	1.00€

- **Demande de subvention auprès du Conseil départemental**

Lors du Conseil Municipal du 26 février dernier, les membres présents ont délibéré favorablement au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme après avoir rencontré M. Thimonier du cabinet ARVAL de Crépy en Valois.

M. le Maire fait part à l'assemblée de l'élaboration du dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise ; demande de concours financier auprès du Conseil Départemental voté à l'unanimité.

- Révision du Parc Naturel Régional

Les régions Hauts de France et Île de France ont adressé le projet de révision de la charte aux 27 nouvelles communes pouvant la rejoindre. Le Conseil Municipal doit voter avant mi-septembre pour l'approbation de la nouvelle charte. Un rendez-vous est prévu semaine prochaine avec le cabinet d'urbanisme ARVAL pour plus de renseignements.

Le Conseil Municipal reprendra ce point le jeudi 18 juillet prochain.

Questions diverses :

Travaux clocher Église Saint Martin : La solution technique est enfin retenue ; les financements sont débloqués et les travaux devront débuter avant fin 2019.

Travaux enfouissement réseaux en cour : Toutes les maisons sont raccordées en électricité sur le nouveau réseau ; à partir du 26 juin prochain, la société précèdera aux raccordements France Télécom.

La fin des travaux est prévue début juillet.

Travaux de voirie : La Mairie est en attente d'une date d'intervention de la société WIAME pour la réfection de la rue de l'Église et réparer les nids de poule.

Deux STOP, vont être prochainement installés au carrefour de la mare du Luat.

Vidéoprotection : Les élus vont rencontrer l'Adjudant-chef Bartier fin juin pour échanger sur la faisabilité de vidéoprotection sur la Commune.

la séance est levée à 21h45.